

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 013-211300157-20260413-26_03_03-DE



Document 1

COMMUNE DE BOUC-BEL-AIR

Bouches-du-Rhône | Conseil Municipal du 13 avril 2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

Débat d'Orientations Budgétaires

Séance du Conseil Municipal — Exercice 2026

SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE ET RAPPEL DU CADRE

- 1.1. Objet du rapport
- 1.2. Rappel du cadre juridique

2. CONTEXTE GÉNÉRAL 2026

- 2.1. Conjoncture macro-économique
- 2.2. Finances publiques et loi de finances 2026
 - 2.2.1. Impacts sur les charges de fonctionnement de la commune
 - 2.2.2. Risques de recettes liés au contexte géopolitique
 - 2.2.3. Risques sur les recettes — complément Départements

3. ORIENTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

- 3.1. Recettes de fonctionnement
 - 3.1.1. Fiscalité directe locale
 - 3.1.2. Dotations et participations
 - 3.1.3. Autres recettes (tarification, produits du domaine)
- 3.2. Dépenses de fonctionnement
 - 3.2.1. Charges à caractère général
 - 3.2.2. Charges de personnel
 - 3.2.3. Autres charges de gestion courante

4. ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT ET ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

- 4.1. Les orientations d'investissement pour 2026
- 4.2. Plan de financement et recours à l'emprunt

5. GESTION DE LA DETTE — SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

- 5.1. Vue d'ensemble de l'endettement
- 5.2. Évolution et dynamique de la dette
- 5.3. Structure de la charge financière
- 5.4. Profil de risque et classification Gissler
- 5.5. Répartition des prêteurs et diversification
- 5.6. Maturité et extinction progressive

6. SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS 2026

- 6.1. Grandes priorités municipales
- 6.2. Équilibre entre ambitions et soutenabilité financière

7. CONCLUSION ET CONDUITE DU DÉBAT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

1. Préambule et rappel du cadre

1.1. Objet du rapport

Le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objet d'informer les membres du Conseil municipal de la situation financière de la commune de Bouc Bel Air et des perspectives pour l'exercice 2026, en tenant compte des projets communaux et du contexte économique et financier national.

Il constitue le support du débat d'orientations budgétaires (DOB), première étape du cycle budgétaire annuel, préalable obligatoire au vote du budget primitif 2026.

1.2. Rappel du cadre juridique

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. L'article R.1612-49 du même code précise que ce rapport présente les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les hypothèses retenues, ainsi que les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de la dette.

À l'issue du débat, il est pris acte de la tenue du DOB par une délibération spécifique, qui fait l'objet d'une publicité réglementaire.

2. Contexte général 2026

2.1. Conjoncture macro-économique

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans un contexte de croissance modérée et d'inflation faible en France. La Banque de France et la Commission européenne anticipent une croissance du PIB d'environ 1,0% à 1,2% en 2026, contre autour de 0,7% à 0,9% en 2025. L'inflation, qui a nettement ralenti après le pic de 2022-2023, s'établit en mars 2026 à 1,7%, à un niveau proche mais légèrement inférieur à l'objectif de 2% de la Banque centrale européenne.

Les taux directeurs de la BCE sont désormais revenus sur un niveau qualifié de « neutre » et sont stabilisés autour de 2,0% à 2,4% en mars 2026.

Cet environnement de taux est plus favorable que celui de la période 2022-2023 pour le financement des investissements locaux, tout en restant exigeant pour la soutenabilité de l'endettement des collectivités.

Effets de la guerre en Iran sur la conjoncture

Depuis le début de l'année 2026, la guerre en Iran et les tensions au Moyen-Orient ont ravivé le risque de choc pétrolier et gazier à l'échelle mondiale.

La fermeture du détroit d'Ormuz et les frappes visant des infrastructures énergétiques ont déjà provoqué une forte volatilité des marchés : le prix du gaz en Europe a bondi d'environ 50% et le prix du baril de pétrole a progressé d'environ 10 à 15% en quelques jours, avec la menace d'un baril au-delà de 100 dollars si le conflit se prolonge.

Pour la zone euro et pour la France, ce choc énergétique agit comme un facteur de risque supplémentaire sur l'inflation à court terme, en particulier sur les prix de l'énergie (carburants, gaz, électricité), et pèse sur le pouvoir d'achat des ménages comme sur les coûts de fonctionnement des collectivités (chauffage, éclairage public, carburants des flottes, etc.).

Les institutions et les économistes évoquent la possibilité d'un scénario de « stagflation » en cas de conflit durable : inflation plus élevée que prévu et croissance ralentie, ce qui conduirait les banques centrales à rester prudentes sur l'assouplissement monétaire.

2.2. Finances publiques et loi de finances 2026

Dans ce contexte macro-économique incertain, le projet / la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans la poursuite du redressement des finances publiques, avec un objectif de réduction progressive du déficit et de la dette publics.

Les comptes publics nationaux demeurant sous tension, l'État maintient une trajectoire de maîtrise de la dépense, tout en cherchant à préserver les dotations structurantes au bloc communal.

Les principales mesures impactant les collectivités locales portent :

- sur l'évolution des concours financiers de l'État (DGF, dotations de péréquation, autres dotations ciblées),
- sur la fiscalité locale (évolutions de bases, compensation des réformes antérieures, mécanismes de garantie),
- sur le cadre de suivi des dépenses locales, via des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et, pour certaines collectivités, des dispositifs de contractualisation financière.

Pour la commune de Bouc Bel Air, ces orientations nationales se traduiront par :

- une évolution encadrée des recettes de dotations, qui impose de ne pas compter sur une hausse significative des concours de l'État,
- la nécessité de maintenir la fiscalité locale au même niveau que celui des années antérieures,
- la poursuite d'un effort de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement afin de préserver la capacité d'autofinancement.

Ainsi, le contexte global 2026 combine un environnement économique plus favorable qu'au plus fort de la crise énergétique de 2022-2023, mais fragilisé par les conséquences de la guerre en Iran, et un cadre national de finances publiques qui incite la collectivité à une gestion particulièrement prudente et soutenable.

2.2.1. Impacts sur les charges de fonctionnement de la commune

La guerre en Iran et les tensions au Moyen-Orient se traduisent déjà par une forte volatilité des prix de l'énergie, avec des hausses sensibles du gaz naturel et du pétrole sur les marchés internationaux.

Pour Bouc Bel Air, cela se répercutera potentiellement sur plusieurs postes de dépenses de fonctionnement : chauffage des bâtiments communaux, carburants pour les véhicules utilitaires et engins municipaux.

Dans ce contexte, la commune intègre dans son ROB 2026 des hypothèses prudentes d'évolution des charges d'énergie, en prévoyant une enveloppe en hausse et en identifiant des leviers d'action : poursuite des investissements de performance énergétique, adaptation des usages (sobriété).

Ces tensions sur les coûts énergétiques réduisent les marges de manœuvre de la section de fonctionnement et renforcent la nécessité de contenir les autres postes de dépenses (charges générales, fonctionnement courant des services) afin de préserver le niveau d'épargne brute indispensable au financement du programme d'investissement communal.

2.2.2. Risques de recettes liés au contexte géopolitique

Pour les finances publiques, un tel ralentissement pèse sur les recettes fiscales de l'État (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu) au moment même où certaines dépenses (défense, soutien au pouvoir d'achat, dispositifs de compensation) augmentent, ce qui limite les marges de manœuvre budgétaires nationales.

À terme, cette contrainte peut se traduire par une progression modérée, voire une quasi-stagnation, des concours financiers de l'État au bloc communal, et donc par une évolution des dotations moins dynamique que dans un scénario de croissance plus favorable.

2.2.3. Risques sur les recettes liés au contexte géopolitique (complément Départements)

Au-delà des dotations de l'État, le contexte de tension sur les finances publiques et la hausse des coûts de l'énergie pèse également sur la capacité de cofinancement des autres partenaires de la commune, en particulier le Département des Bouches-du-Rhône.

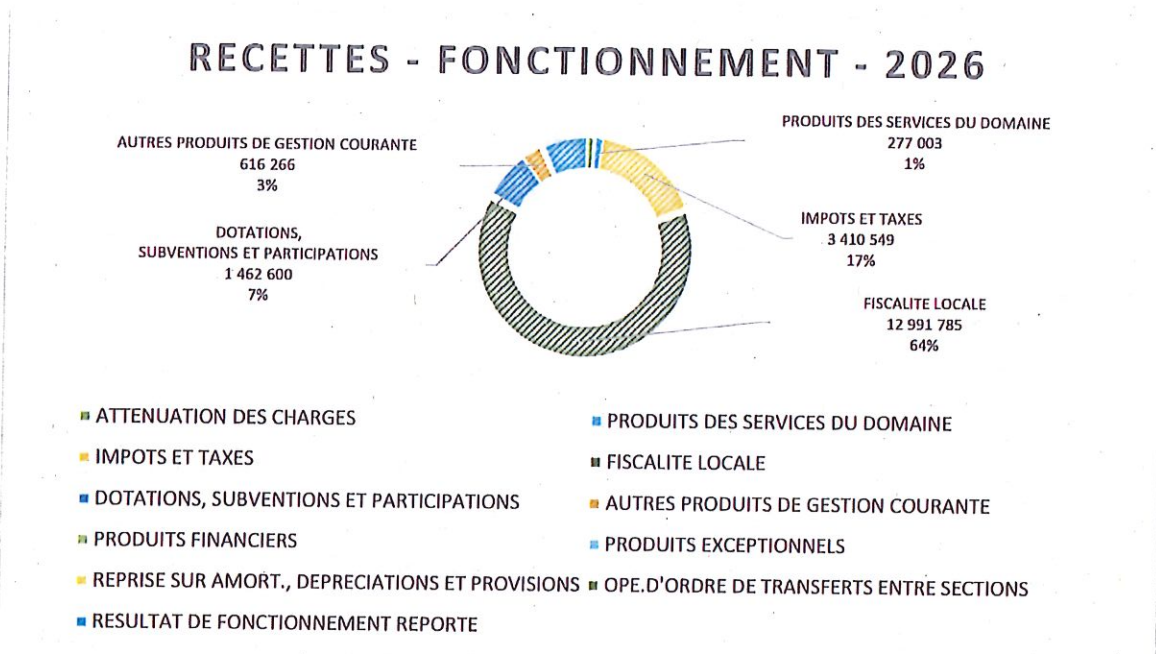
Plusieurs analyses soulignent qu'avec l'augmentation de leurs propres charges de fonctionnement (énergie, transports, politiques sociales) et la nécessité de stabiliser leur dette, les départements sont invités à réexaminer le volume et le ciblage de leurs subventions aux communes, voire à réduire certains dispositifs ou à les concentrer sur des priorités plus étroites.

Le Département 13 reste un partenaire structurant via ses dispositifs d'aide aux communes, mais les montants très importants versés ces dernières années font l'objet d'une attention accrue des juridictions financières, ce qui peut conduire à une plus grande sélectivité des projets soutenus et à un durcissement des critères d'éligibilité.

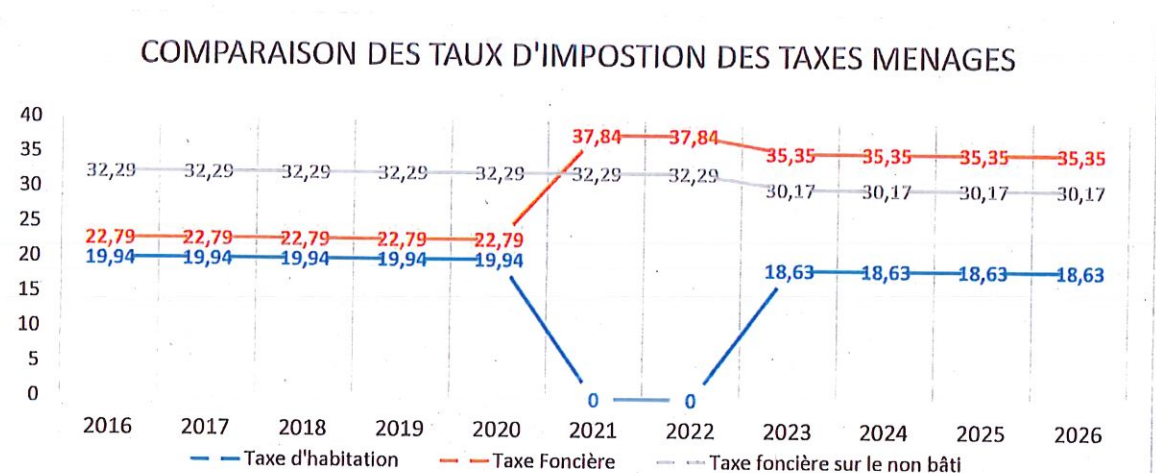
Dans ce contexte, la commune de Bouc Bel Air adopte une approche prudente en matière de prévision de subventions en provenance du Département : seules les aides déjà notifiées sont intégrées de façon certaine, les autres étant traitées comme des marges de manœuvre potentielles et non comme un levier structurel d'équilibre budgétaire.

3. Orientations de fonctionnement pour 2026

3.1. Recettes de fonctionnement



3.1.1. Fiscalité directe locale



Document 1

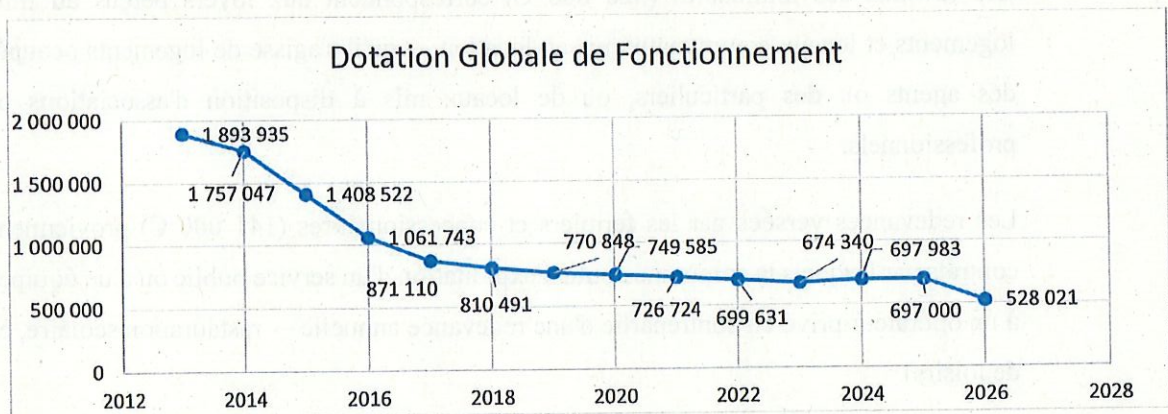
Les bases fiscales locales (taxe foncière bâtie et non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, CFE) sont revalorisées de +0,8 % en 2026. Il s'agit donc de la revalorisation la plus faible depuis plusieurs années, directement liée au net reflux de l'inflation.

Les produits de fiscalité directe représenteront, en 2026, 67 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune, soit 12,9 M€.

3.1.2. Dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et les autres dotations de l'État sont prévues pour 2026 à hauteur de 1 660 000 €.

Ce montant s'inscrit dans un contexte de gel de la DGF décidé par la loi de finances pour 2026, qui maintient l'enveloppe nationale à 27,4 milliards d'euros, soit le niveau de 2025. En l'absence d'indexation sur l'inflation, ce gel équivaut, en euros constants, à une diminution réelle des ressources.



Par ailleurs, la progression des dotations de péréquation (DSU et DSR) étant financée à l'intérieur de l'enveloppe existante, la dotation forfaitaire perçue par de nombreuses communes est mécaniquement orientée à la baisse en 2026. Dans ce contexte national contraint, la commune maintient ses prévisions de recettes de dotations à la baisse.

Les Impôts et taxes, issus des mécanismes de reversement et de compensation (EPCI, allocations compensatrices, etc.) sont maintenus en 2026 au niveau de 2025, soit 3,34 M€.

Document 1

Cette stabilité résulte d'effets partiellement compensateurs, notamment la légère revalorisation des bases locatives (+0,8 % en 2026) et le retour à une certaine dynamique de la fraction de TVA reversée aux communes après le gel de 2025. La commune demeure néanmoins attentive à l'érosion tendancielle de ces recettes, dont l'autonomie de gestion lui échappe par définition, et dont la trajectoire reste directement conditionnée aux arbitrages législatifs annuels.

3.1.3. Autres recettes (tarification, produits du domaine)

La commune entend maintenir sa politique tarifaire, en conciliant maîtrise du pouvoir d'achat des usagers et nécessité de couvrir une part des coûts de fonctionnement des services. Les produits des services, de la tarification (restauration scolaire, périscolaire, équipements sportifs et culturels, etc.) et du domaine sont évalués à 225 000 € en 2026.

Les autres produits de gestion courante représentent 586 266 € et regroupent les recettes que la commune tire de la gestion de son patrimoine et de ses équipements.

Les revenus des immeubles (320 000 €) correspondent aux loyers perçus au titre des logements et locaux communaux mis en location — qu'il s'agisse de logements occupés par des agents ou des particuliers, ou de locaux mis à disposition d'associations ou de professionnels.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (141 000 €) proviennent des contrats par lesquels la commune confie l'exploitation d'un service public ou d'un équipement à un opérateur privé en contrepartie d'une redevance annuelle — restauration scolaire, centre de loisirs).

Les autres produits divers de gestion courante (100 000 €) regroupent des recettes ponctuelles ou accessoires : remboursements de sinistres, produits de cessions mineures, contributions de tiers, et autres recettes non classées dans les rubriques précédentes.

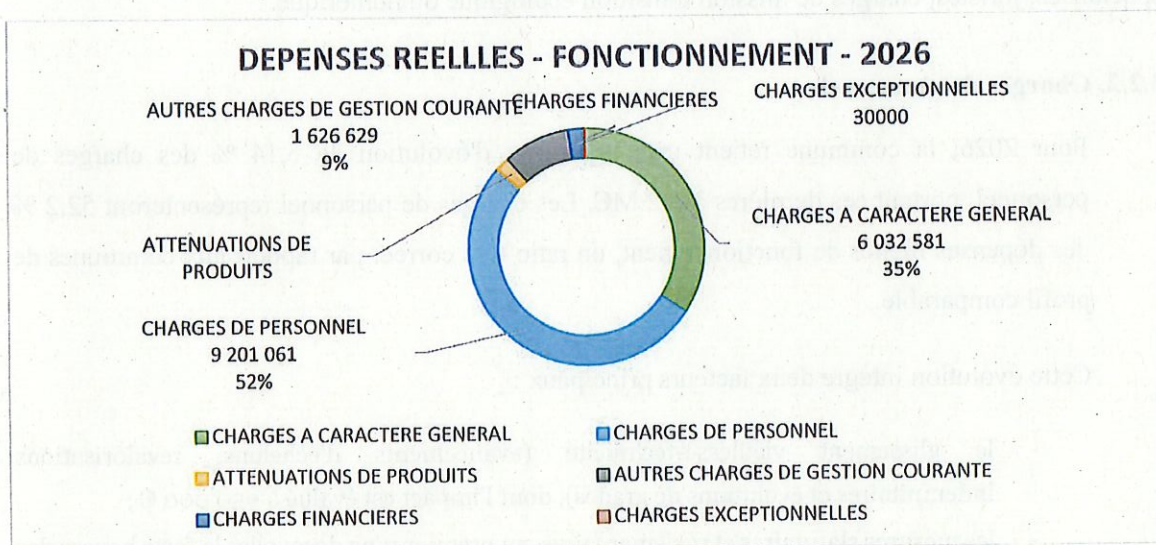
Au total, ces recettes constituent un apport non négligeable à l'autofinancement de la commune, en valorisant directement son patrimoine immobilier et ses délégations de service.

3.2. Dépenses de fonctionnement

Document 1

Conformément aux orientations nationales, la commune se fixe pour objectif de limiter la progression de ses dépenses réelles de fonctionnement à environ 5 % en 2026, soit une évolution qui demeure au-delà de l'inflation attendue. En effet, si la Banque de France a révisé à la hausse sa prévision à +1,7 % pour 2026 sous l'effet du choc énergétique lié au conflit au Moyen-Orient déclenché fin février, la commune anticipe un éventuel effet rebond, tel que celui observé entre février et mars 2026, où l'inflation est passée de +0,9 % à +1,7 % en l'espace d'un mois.

Cet objectif implique un effort soutenu de maîtrise des charges de personnel et des charges à caractère général, afin de préserver la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements programmés sur la durée du mandat.



3.2.1 Charges à caractère général

Les charges à caractère général représenteront 6 M€ au BP 2026. Ce chapitre globalisé recouvre des réalités très diverses : dépenses d'énergie et de fluides, entretien des bâtiments et des équipements, fournitures, assurances, frais de communication — mais aussi, et c'est significatif, l'ensemble des prestations de services intellectuels et techniques, hors prestations directement liées aux travaux. C'est dans ce chapitre que figurent notamment les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études, les conseils juridiques ou encore les prestations événementielles.

Document 1

La question de l'équilibre entre ressources internes et recours à des prestataires extérieurs est au cœur de la stratégie RH de la commune pour 2026. Avec 87 % des agents permanents relevant de la catégorie C, la structure des effectifs reflète un modèle de proximité orienté vers les services à la population. Ce choix a sa cohérence : il garantit une relation de service directe et un ancrage territorial fort. Mais il expose aussi la commune à des difficultés croissantes pour assurer en interne la conduite de projets complexes, l'expertise technique ou juridique, et la gestion de transitions comme la transition écologique.

Face à cette réalité, la commune recourt aux assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) — juridiques, techniques, environnementales, audiovisuelles — non par substitution à l'emploi public, mais parce que certains profils sont structurellement en tension sur le marché de l'emploi territorial : ingénieurs spécialisés, juristes, chargés de mission transition écologique ou numérique.

3.2.2. Charges de personnel

Pour 2026, la commune retient une hypothèse d'évolution de 5,14 % des charges de personnel, portant ces dernières à 9,2 M€. Les charges de personnel représenteront 52,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, un ratio très correct par rapport aux communes de profil comparable.

Cette évolution intègre deux facteurs principaux :

- le glissement vieillesse-technicité (avancements d'échelons, revalorisations indemnitaires et évolutions de grades), dont l'impact est évalué à +50 000 € ;
- les mesures statutaires et réglementaires, au premier rang desquelles la forte hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Le taux de cotisation employeur, déjà relevé l'an dernier de 31,65 % à 34,65 %, passe à 37,65 % en 2026, soit une nouvelle augmentation de 3 points représentant un coût supplémentaire estimé à environ 220 000 € pour la commune. Cette trajectoire de hausse, décidée au niveau national pour rééquilibrer les comptes du régime, échappe totalement à la maîtrise des collectivités locales.

Administration communale

EVOLUTION DU PERSONNEL ENTRE 2023 ET 2026
Effectif

	01/01/2023	01/01/2024	01/01/2025	01/01/2026
TOTAL (permanents, contractuels permanents)	189	186	193	188

La structure par filière est cohérente avec les missions d'une commune : 62% de filière technique, 28% administrative, 7% police municipale, ce qui montre un fort ancrage dans les services de proximité.

Les permanents sont très majoritairement fonctionnaires, avec peu de contractuels permanents.

Politique de formation dynamique

72,6% des agents permanents ont suivi au moins une journée de formation en 2024¹, pour 609 jours au total, soit 3,6 jours par agent en moyenne, ce qui est élevé pour une collectivité de notre taille.

La dépense de formation est significative (116 656 €), avec une forte implication du CNFPT (40% des dépenses, 72% d'agents permanents ont été formés au moins un jour, tandis que le taux national est plutôt aux alentours de 55 %), ce qui témoigne d'un investissement réel dans le développement des compétences.

La commune entend également développer la formation en interne, dispensée par ses propres agents. Cette approche, complémentaire du recours aux organismes de formation externe, présente un double avantage : elle valorise les compétences et l'expertise des agents expérimentés en les positionnant comme formateurs de leurs collègues, et elle permet de diffuser des savoirs directement ancrés dans les réalités du terrain et des pratiques de la collectivité.

¹ RSU 2024

Situation maîtrisée sur l'absentéisme - Évolution sur 4 ans du taux d'absentéisme

Taux national : 9% en 2025

2025 : Chiffres non-encore disponibles (en cours de traitement par le CDG)

2024 : 5,64%

2023 : 6,59%

2022 : 7,60%

2021 : 9,68%

Engagement sur l'emploi des personnes en situation de handicap : 6%

La commune emploie 12 travailleurs handicapés sur emplois permanents, tous fonctionnaires de catégorie C, et consacre plus de 55 000 € à la couverture de cette obligation, ce qui traduit une réelle prise en compte de cet enjeu.

Vieillessement de la pyramide des âges

L'âge moyen des agents permanents est de 48,6 ans, avec une proportion importante d'agents de 50 ans et plus (47% au total : 18% d'hommes, 29% de femmes), et une faible part de moins de 30 ans (6%).

Ce profil fait peser un risque de départs massifs à la retraite à moyen terme, avec une perte d'expertise et une tension potentielle sur les remplacements, alors que les flux de recrutement restent modestes (19 arrivées pour 21 départs en 2024).

Évolution professionnelle

La gestion des carrières dans la fonction publique territoriale est encadrée par des règles de quota qui impactent la politique RH.

Les agents qui ne souhaitent pas — ou ne peuvent pas — passer un concours disposent d'une voie alternative : la promotion interne, qui permet l'avancement de grade par inscription sur une liste d'aptitude à portée départementale. Mais cette voie

Document 1

est étroitement contingentée : des quotas nationaux et départementaux fixent une proportion très faible d'agents pouvant être effectivement nommés dans leur collectivité d'origine, quelle que soit la qualité professionnelle des candidats. En pratique, être inscrit sur la liste d'aptitude ne garantit en rien d'être promu à court terme.

Cette contrainte réglementaire oriente de facto les agents vers les concours, qui constituent la seule voie d'avancement sans délai ni contingent. Or le recours aux concours suppose un investissement personnel significatif, dont tous les agents ne disposent pas dans les mêmes conditions.

Le Rapport Social Unique 2024 de la commune illustre concrètement cette tension : 89 agents sont bénéficiaires potentiels d'une promotion interne sans examen professionnel, dont 80 n'ont pas encore été nommés. À cela s'ajoutent 2 lauréats d'examen professionnel également en attente de nomination. Depuis, un agent a été promu en 2025 et 1 en 2026.

La commune en est pleinement consciente et veille à accompagner au mieux les parcours professionnels de ses agents en maintenant un dialogue de gestion régulier avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône.

Structurer une véritable politique de prévention et de QVCT

Parallèlement, la commune s'engage activement pour renforcer son attractivité en tant qu'employeur et améliorer les conditions de travail de ses agents. Une démarche structurée de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) est en cours de déploiement, associée à un plan de prévention des risques professionnels et psychosociaux. Cette démarche poursuit un double objectif : réduire les accidents du travail et l'absentéisme d'une part, améliorer l'image de la collectivité auprès des candidats potentiels d'autre part — dans un contexte où le recrutement sur certains métiers reste difficile et où la réputation d'employeur constitue un levier de différenciation réel.

Les actions engagées sont progressives et ciblées en priorité sur les métiers les plus exposés — filière technique, propreté, police municipale — : diagnostic des risques, formations aux

Document 1

gestes et postures, sensibilisation aux risques psychosociaux, sécurisation des interventions sur chantier.

Capitaliser sur la dynamique de formation.

La commune bénéficie d'un socle de formation particulièrement solide : plus de 70 % des agents, toutes catégories confondues, accèdent chaque année à la formation professionnelle. Ce taux, nettement supérieur à la moyenne des collectivités de taille comparable, témoigne d'un investissement continu dans le développement des compétences et d'une culture de la montée en qualification ancrée dans les pratiques managériales.

Cet acquis constitue le point d'appui d'une ambition plus large : en orientant une part croissante de l'effort de formation vers des domaines stratégiques — prévention des risques, management, conduite de projet, transition écologique — la commune entend renforcer son agilité et sa capacité à porter des politiques publiques de plus en plus complexes. Les parcours qualifiants, l'accompagnement des mobilités internes et la préparation aux concours et examens professionnels s'inscrivent dans cette même logique de valorisation des agents et de construction des compétences de demain.

2026 marque une étape charnière dans cette trajectoire. L'année est consacrée à une réorganisation interne et à l'amorçage des recrutements nécessaires à la mise en œuvre du programme municipal 2026-2032. Les recrutements seront amplifiés dès 2027, dans un cadre de soutenabilité financière maîtrisé. Formation et recrutement forment ainsi les deux piliers complémentaires d'une politique des ressources humaines tournée vers l'action et la performance du service public local.

3.2.3. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les principales contributions obligatoires de la commune ainsi que les subventions qu'elle verse à ses partenaires.

La contribution au Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) est prévue à 669 000 € au BP 2026.

Document 1

Le SIGV est un syndicat à vocations multiples (SIVOM) qui regroupe les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue. Il exerce pour le compte de ses membres un ensemble de compétences mutualisées que chaque commune ne pourrait assumer seule de façon efficiente :

- La prévention de la délinquance et la gestion du Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), avec des médiateurs présents sur les lieux de vie des trois communes et la Maison Intercommunale du Droit et du Citoyen ;
- La vidéoprotection, au travers d'un Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) doté d'un réseau de plus de 120 caméras couvrant l'ensemble du territoire ;
- les systèmes d'information et le numérique, avec une Direction des Systèmes d'Information mutualisée assurant la gestion et la sécurité des infrastructures informatiques des trois communes ;
- les actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Grand Vallat, compétence prise en charge depuis janvier 2026 ;

La contribution communale, calculée au prorata de la population de Bouc-Bel-Air parmi les communes membres, représente la contrepartie de services structurants rendus quotidiennement à la population, dans une logique de mutualisation intercommunale qui optimise la dépense publique locale.

La **subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est maintenue à son niveau de 2025, soit 60 000 €. Cette stabilité traduit la volonté de la commune de préserver les capacités d'intervention du CCAS au bénéfice des habitants en situation de fragilité, dans un contexte où les besoins sociaux restent soutenus.

L'enveloppe dédiée aux **subventions aux associations** est reconduite à l'identique, pour un montant global de 384 000 €. Ce choix confirme l'engagement de la commune à soutenir le tissu associatif local — associations culturelles, sportives et de proximité — sans augmentation, mais sans réduction, malgré les contraintes qui pèsent sur la section de fonctionnement.

Document 1

Au-delà des subventions directes versées aux associations, la commune leur apporte un soutien complémentaire sous forme d'avantages en nature, dont la valeur est estimée à 393 000 €.

Ces subventions indirectes recouvrent principalement la mise à disposition gratuite ou à tarif préférentiel de locaux communaux — salles de réunion, équipements sportifs, espaces culturels — ainsi que du matériel, des moyens techniques ou de la logistique événementielle. Elles constituent un levier essentiel de la politique associative de la commune, en permettant à des associations aux ressources limitées d'exercer leur activité sans avoir à supporter des charges d'infrastructure souvent dissuasives.

En additionnant subventions directes et indirectes, le soutien global de la commune au tissu associatif atteint ainsi 777 000 €, témoignant d'un engagement municipal significatif en faveur de la vie associative et du lien social sur le territoire.

La contribution au **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est estimée à 70 000 €, en reconduction du montant acquitté en 2025. Pour mémoire, l'enveloppe nationale du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros en 2026, conformément à la loi de finances. La contribution de la commune sera définitivement notifiée en cours d'année.

La **contribution au titre de la politique de l'habitat** est inscrite au BP 2026 pour un montant de 250 000 €. Elle correspond au prélèvement prévu par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), dont le dispositif a été prolongé par la loi 3DS du 21 février 2022, et qui s'applique aux communes n'ayant pas encore atteint le taux légal de 25 % de logements sociaux parmi les résidences principales.

Ce prélèvement est calculé proportionnellement au potentiel fiscal de la commune et au déficit constaté en logements sociaux. La commune a fait l'objet par le passé d'un arrêté de carence, situation qui aurait pu entraîner une multiplication du prélèvement par cinq, portant son montant à plus de 1 250 000 €. Le montant inscrit en 2026 — 250 000 € — illustre les

Document 1

efforts déployés par la commune pour se rapprocher progressivement de ses objectifs légaux et éviter l'application de ce coefficient majorateur.

La pénalité SRU emporte également des conséquences sur l'instruction et l'attribution des permis de construire : dans les communes carencées ou soumises au prélèvement, le préfet de département se substitue à la commune pour l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme portant sur des programmes de logements sociaux. Cette tutelle préfectorale, qui limite temporairement la liberté d'action de la collectivité sur son propre territoire, constitue une incitation supplémentaire à accélérer la production de logements sociaux afin de conserver la pleine maîtrise de sa politique d'urbanisme.

4. Orientations d'investissement et engagements pluriannuels

4.1. Les orientations d'investissement pour 2026

Pour 2026, la commune poursuit une politique d'investissement ambitieuse et maîtrisée, articulée autour des priorités suivantes :

Priorité 1 : Achever le programme 2020-2026. L'exercice 2026 constitue un budget de transition, marquant la clôture des grands projets engagés depuis 2020. La liste des restes à réaliser au 31 décembre 2025, arrêtée à 5 252 928 €, en atteste : elle traduit l'état d'avancement de programmes structurants dont l'achèvement est programmé sur les exercices 2026, voire 2027, tenant compte des demandes de subvention en cours et de l'intégration dans les opérations du normatif technique lié à la démarche de transition énergétique (voir tableau ci-dessous).

RESTES À RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2025 Opérations d'investissement reportées sur l'exercice 2026

Intitulé de l'opération	Crédits en cours de paiement (€)
I. PROJETS STRUCTURANTS	
Nouveau centre de loisirs (acquisition)	2 700 000
Rénovation énergétique des vestiaires de Montauray	46 782
Place du Belvédère	78 385

Document 1

Skatepark – travaux	471 700
Pumptrack – maîtrise d'œuvre	13 541
Travaux d'amélioration de la forêt	40 115
Déploiement fibre optique	52 489
Rénovation salle Antonin Gabelier	111 817
Aire de jeux – groupe scolaire Les Pins	114 817
Sous-total I – Projets structurants	3 629 646

II. ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE	
Équipements scolaires	91 254
Équipements tertiaires	49 149
Voirie	667 613
Cadre de vie	83 252
Éclairage public	425 583
Sous-total II – Entretien du patrimoine	1 316 851

III. URBANISME ET MOYENS DES SERVICES	
Acquisitions foncières	43 000
Moyens des services et autres opérations	263 430
Sous-total III – Urbanisme et moyens des services	306 430

TOTAL DES RESTES À RÉALISER 2025	5 252 928
---	------------------

L'emprunt de 5 000 000 € contracté fin 2025 est affecté, d'une part, à l'acquisition de l'ancienne école communale des Chabauds, destinée à accueillir le nouveau centre de loisirs, et d'autre part, à la participation au financement d'équipements publics.

Priorité 2 : Lancer le nouveau programme 2026-2032. En parallèle, le budget 2026 amorce les premières opérations du programme pluriannuel d'investissement 2026-2032, centré sur la rénovation du patrimoine communal, la transition écologique et l'adaptation des équipements aux besoins de la population.

Priorité 3 : Assurer la soutenabilité financière de l'effort d'investissement par l'autofinancement et le recours à des financements extérieurs

Tableau des opérations d'investissement — BP 2026

Ville de Bouc-Bel-Air | Budget Primitif 2026 (hors DM)

Opération	Montant des programmes TTC au 31/12/2025 (€)	Crédits de paiement BP 2026 (€)
I — PROJETS STRUCTURANTS		
Cuisine centrale	3 259 764	1 800 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	300 000	
<i>Dont Loi EGALIM</i>		
École La Bergerie – nouveau réfectoire	400 000	400 000
<i>Dont plan rafraîchissement</i>	100 000	
<i>Dont Loi EGALIM</i>		
Crèche éco-responsable	1 458 000	72 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	400 000	
Foyer Bel Âge – rénovation/reconstruction	2 210 678	138 920
<i>Dont démarche environnementale</i>	540 000	
Gymnase éco-durable et éco-responsable	6 198 350	20 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	1 800 000	
Église – restauration	1 363 000	91 746
Salle associative	1 000 000	50 000
Nouveau centre de loisirs	—	200 000
Gendarmerie	424 000	40 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	424 000	
Vestiaires de Montaury	1 888 420	700 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	300 000	
Pumptrack	321 359	321 359
Place du Belvédère - Lavoir	144 000	144 000
Requalification avenue Daudet (convention SMED)	—	95 500
Aménagement avenue Thiers		41 500
Aménagement Chemin de Sauvecanne		10 000
Sous-total I — PROJETS STRUCTURANTS		4 125 025

Document 1

II — ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE		
Voirie	—	1 051 000
<i>Dont mobilités douces</i>	310 000	
Éclairage public	—	176 000
Équipements scolaires	—	668 000
<i>Dont plan rafraîchissement</i>	300 000	
Équipements sportifs	—	80 000
Équipements tertiaires	—	431 000
Cadre de vie	—	613 000
Études bâtiments	—	125 000
Sous-total II — ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE		3 144 000
III — URBANISME		
Acquisitions foncières	—	908 000
Subventions façades	—	75 000
Sous-total III — URBANISME		983 000
IV — MOYENS DES SERVICES		
Moyens des services	—	490 000
Sous-total IV — MOYENS DES SERVICES		490 000
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2026		8 742 025
V — RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2026		
Subventions État		513 000
Financement commune		3 229 025
Emprunt		5 000 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2026		8 742 025

4.2. Plan de financement et recours à l'emprunt

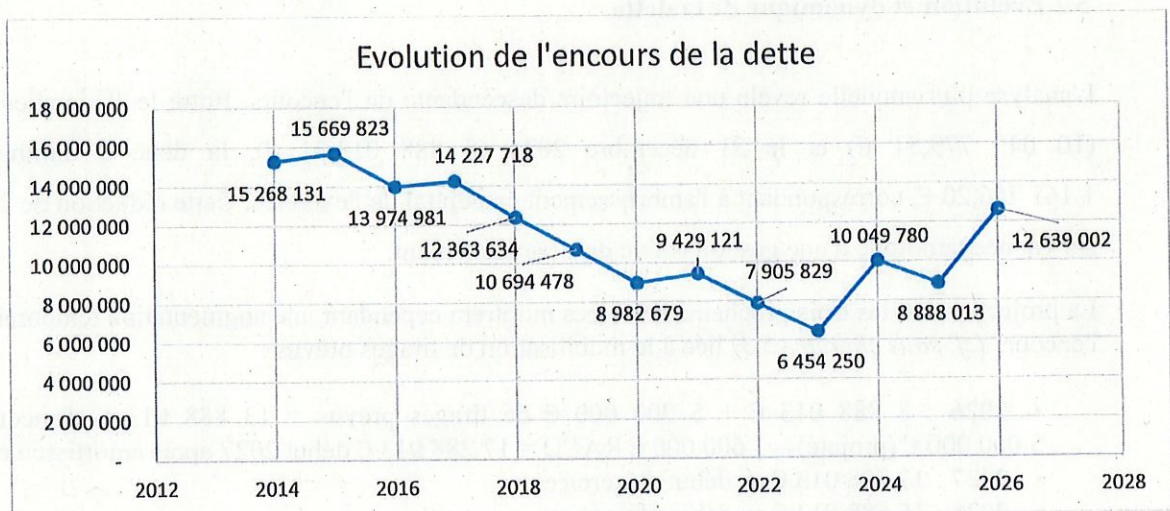
Document 1

Le financement de ces investissements repose sur :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
- les subventions d'investissement sollicitées et attendues (Département, Etat, autres partenaires) : 513 000 €,
- le recours à l'emprunt à hauteur de 5 M€. La commune veillera à calibrer le recours à l'emprunt afin de maintenir une capacité de désendettement compatible avec ses objectifs de gestion saine et durable.

Pour rappel, la commune de Bouc-Bel-Air est engagée dans un Contrat Départemental de Transition Écologique (CDTE) avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, actuellement en voie de signature. Ce contrat a vocation à mobiliser des concours financiers départementaux significatifs en faveur de plusieurs opérations structurantes inscrites au présent programme d'investissement, notamment la reconstruction de la crèche éco-responsable, la rénovation énergétique des vestiaires du stade de Montauray et la construction de la nouvelle cuisine centrale.

Dans l'attente de la finalisation et de la notification du contrat, la commune assume le portage financier intégral de ces trois programmes. Cette situation transitoire implique que les subventions départementales attendues au titre du CDTE ne peuvent pas encore être inscrites en recettes au budget primitif 2026. En conséquence, le montant prévisionnel de l'emprunt 2026, arrêté à 5 000 000 €, intègre ce portage provisoire.



5. Gestion de la dette - Situation au 31 décembre 2025

5.1 Vue d'ensemble de l'endettement

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la dette propre de la commune de Bouc-Bel-Air s'établit à 8 888 013,31 €, réparti sur 13 emprunts actifs. Cette dette se caractérise par une sécurisation totale : 100% de l'encours est composé d'emprunts à taux fixe, éliminant ainsi tout risque de fluctuation lié aux variations de taux.

Le taux actuariel moyen de la dette s'élève à 2,72%, légèrement supérieur au taux moyen de l'exercice 2025 (2,69%). Cette structure tarifaire reste modérée et reflète un portefeuille d'emprunts contractés dans des conditions favorables.

Table 1: Caractéristiques principales de la dette communale

Indicateur	Valeur
Encours au 31/12/2025	8 888 013,31 €
Nombre d'emprunts	13
Taux actuariel moyen	2,72%
Part à taux fixe	100%
Durée résiduelle moyenne	14 ans 8 mois

5.2 Évolution et dynamique de la dette

L'analyse pluriannuelle révèle une trajectoire descendante de l'encours. Entre le 1^{er} janvier 2025 (10 049 779,51 €) et le 31 décembre 2025 (8 888 013,31 €), la dette a diminué de 1 161 766,20 €, correspondant à l'amortissement en capital de l'exercice. Cette réduction de 11,6% sur l'année témoigne d'une gestion active du désendettement.

La projection sur les trois prochains exercices montrera cependant une augmentation temporaire de l'encours (*cf. sous chapitre 5.3*) liée à la mobilisation de tirages prévus :

- 2026 : 8 888 013 € + 5 000 000 € de tirages prévus = 13 888 013 € d'encours + 5 000 000 € (projeté) – 1 600 000 € RACD = 17 288 013 € début 2027 après amortissement
- 2027 : 17 288 013 € en début d'exercice
- 2028 : 15 688 013 € en début d'exercice

Document 1

Cette dynamique illustre un équilibre entre nouveaux investissements (via les emprunts non encore mobilisés) et remboursement progressif du stock de dette existant.

- Capacité de désendettement

Indicateur	Montant
Épargne brute CFU 2025	2,7 M€
Encours fin 2026 / épargne brute	6,4 ans

5.3 Structure de la charge financière

En 2025, l'annuité totale de la dette s'est élevée à 1 425 470,63 €, composée de :

- Capital amorti : 1 161 766,20 € (81,5% de l'annuité)
- Intérêts : 263 704,43 € (18,5% de l'annuité)

Table 2 : Projection des charges d'intérêts 2025-2027

Exercice	Intérêts (€)	Taux moyen (%)
2025	263 704,43	2,69
2026	370 085,34	3,05
2027	476 914,00	3,09

L'augmentation du taux moyen entre 2025 et 2026 s'explique par la mobilisation prévue de 5 millions d'euros d'emprunts long terme non encore tirés, portant le coût moyen de la dette de 2,69% à 3,05%, puis 3,09% en 2027.

5.4 Profil de risque et classification Gissler

La dette communale présente un profil de risque très faible selon la charte Gissler². L'intégralité de l'encours (100%) est classée en catégorie 1-A, correspondant aux emprunts les plus sécurisés (taux fixe simple, sans produit structuré ni risque de change).

La répartition des emprunts par tranches de taux révèle une concentration sur les taux modérés :

- 0-1% : 1 620 000,00 € (18,23%)
- 1-2% : 994 423,82 € (11,19%)
- 2-3% : 669 648,96 € (7,53%)
- 3-4% : 5 220 833,26 € (58,74%) - concentration principale
- 4-5% : 383 107,27 € (4,31%)

5.5 Répartition des prêteurs et diversification

Le portefeuille présente une concentration sur quatre établissements bancaires principaux :

Prêteur	Encours (€)	Part (%)
La Banque Postale	4 687 500,00	52,74
Crédit Agricole	1 747 757,04	19,66
Caisse d'Épargne	1 477 923,71	16,63

² La charte Gissler, signée en 2009 entre l'État, les établissements bancaires et les associations d'élus, est un code de bonne conduite qui encadre les produits financiers proposés aux collectivités en définissant une classification des emprunts selon leur niveau de risque, afin de prévenir tout recours à des instruments spéculatifs inadaptés à la gestion publique locale.

Document 1

Crédit Mutuel	866 666,78	9,75
Caisse Française de Financement Local	108 165,78	1,22
Total	8 888 013,31	100,00

5.6 Maturité et extinction progressive

La structure temporelle de la dette montre une maturité moyenne de 14 ans et 8 mois (durée résiduelle moyenne). La répartition par durée de vie moyenne indique :

- Moins de 5 ans : 2 580 513,31 € (29,03%)
- 5 à 10 ans : 4 687 500,00 € (52,74%)
- 10 à 20 ans : 1 620 000,00 € (18,23%)

Cette répartition assure un étalement raisonnable des échéances, avec une concentration sur le moyen terme (5-10 ans) qui offre un bon équilibre entre charges annuelles maîtrisées et flexibilité budgétaire.

6. Synthèse des orientations 2026

6.1. Grandes priorités municipales

Les orientations budgétaires 2026 traduisent les priorités de la municipalité :

- Garantir un haut niveau de service public de proximité (éducation, enfance-jeunesse, solidarité, sécurité, cadre de vie).
- Poursuivre la transition écologique et l'adaptation des équipements communaux.
- Accompagner le développement et l'attractivité du territoire, tout en préservant la qualité de vie des habitants.

6.2. Équilibre entre ambitions et soutenabilité

Le projet financier 2026 cherche à concilier l'ambition d'investissement pour préparer l'avenir et la nécessité de maintenir une situation financière saine, en préservant l'épargne, en maîtrisant la dépense de fonctionnement et en encadrant le recours à l'emprunt.

Il s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle permettant de lisser les efforts et de garantir la soutenabilité de la dette.

7. Conclusion et conduite du débat

Le présent rapport d'orientations budgétaires constitue la base du débat qui se tiendra en séance du Conseil municipal. À l'issue, le Conseil municipal sera invité à prendre acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat, par l'adoption d'une délibération spécifique, préalable au vote du budget primitif 2026.

*
**

NOTE DE COMPLÉMENT AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Commune de Boue-Bel-Air — Conseil Municipal du 13 avril 2026

Note technique complémentaire au ROB 2026

1. Objet de la note

La présente note a pour objet de compléter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présenté en Conseil Municipal consécutivement aux échanges lors de la commission Finances du mercredi 8 avril.

2. Budget Ressources Humaines — Structuration BP 2026

Composante budgétaire	Montant BP 2026 (€)
Traitement de base (titulaires + contractuels)	4 740 061
NBI + Indemnité de résidence + Supplément familial de traitement	213 735
<i>dont NBI seule (36 agents)</i>	<i>28 634</i>
RIFSEEP — IFSE	410 596
RIFSEEP — CIA	183 039
Total RIFSEEP	593 635
Heures supplémentaires (estimation)	~164 000

Le traitement de base représente le poste le plus structurant, suivi du RIFSEEP dont la composante IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) représente environ 70% du régime indemnitaire. Les heures supplémentaires, poste par nature difficile à budgéter, sont estimées à environ 164 000 € pour 2026, en cohérence avec le niveau d'activité des services.

3. Organisation du temps de travail

Tous les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire des **1 607 heures annuelles**, avec des aménagements spécifiques à chaque filière :

Document 2

- **Police municipale** : trois brigades (matin 7h-14h, après-midi 13h-20h, nuit 19h-2h)
- **Services techniques** : horaires modulés selon les saisons (horaire continu estival 7h-14h30, horaire fractionné hivernal)
- **Services administratifs** : 8h-16h30 ou 8h30-17h avec accueil continu ; fermeture au public le jeudi pour les services Urbanisme et RH, le lundi pour les Finances
- **Service scolaire** : emploi du temps annualisé intégrant les vacances scolaires, grands nettoyages et centres aérés
- **Bibliothèques** : deux équipes assurant l'ouverture lundi-samedi (sauf jeudi) sur la base de 37h30

4. Mise à jour du programme pluriannuel d'investissement

Le tableau ci-dessous présente la version actualisée du plan pluriannuel d'investissement, complétant les orientations exposées dans le ROB :

	programmes TTC au 31/12/2025 (€)	Crédit de paiement BP 2026 (€)	Crédit de paiement BP 2027 (€) prévisionnel	Crédit de paiement BP 2028 (€) prévisionnel
I – PROJETS STRUCTURANTS				
Cuisine centrale	3 259 764	1 800 000	1 459 764	
<i>Dont démarche environnementale</i>	300 000			
<i>Dont Loi EGALIM</i>				
École La Bergerie – nouveau réfectoire	400 000	400 000		
<i>Dont plan rafraîchissement</i>	100 000			
<i>Dont Loi EGALIM</i>				
Crèche éco-responsable	1 458 000	72 000	1 368 000	89 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	400 000			
Foyer Bel Âge – rénovation/reconstruction	2 210 678	138 920	100 000	1 310 400
<i>Dont démarche environnementale</i>	540 000			
Gymnase éco-durable et éco-responsable	6 198 350	20 000	100 000	100 000
<i>Dont démarche environnementale</i>	1 800 000			
Église – restauration	1 363 000	91 746		
Salle associative	1 000 000	50 000	70 000	500 000
Nouveau centre de loisirs	—	200 000		
Gendarmerie	424 000	40 000	384 000	
<i>Dont démarche environnementale</i>	424 000			
Vestiaires de Montaury	1 888 420	700 000	974 920	213 500
<i>Dont démarche environnementale</i>	300 000			

Pumptrack		321 359	321 359	
Place du Belvédère - Lavoir		144 000	144 000	
Requalification avenue Daudet (convention SMED)		—	95 500	
Aménagement avenue Thiers			41 500	
Aménagement Chemin de Sauvecanne			10 000	
Sous-total I — PROJETS STRUCTURANTS		4 125 025	4 456 684	2 212 900

II — ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Voirie		—	1 051 000	600 000
<i>Dont mobilisés douces</i>		<i>310 000</i>		
Éclairage public		—	176 000	176 000
Équipements scolaires		—	668 000	450 000
<i>Dont plan rafraîchissement</i>		<i>300 000</i>		
Équipements sportifs		—	80 000	100 000
Équipements tertiaires		—	431 000	350 000
Cadre de vie		—	613 000	400 000
Études bâtiments		—	125 000	125 000
Sous-total II — ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE			3 144 000	2 201 000

III — URBANISME

Acquisitions foncières		—	908 000	500 000
Subventions façades		—	75 000	75 000
Sous-total III — URBANISME			983 000	575 000

IV — MOYENS DES SERVICES

Moyens des services				490 000	490 000	490 000
Sous-total IV — MOYENS DES SERVICES				490 000	490 000	490 000
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2026			8 742 025		7 722 684	5 478 900
V — RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2026						
Subventions			513 000	2 483 302		1 507 000
Financement commune			3 229 025	3 200 000		3 200 000
Emprunt			5 000 000	2 039 382		771 900
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2026			8 742 025	7 722 684		5 478 900

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 013-211300157-20260413-26_03_03-DE

5. Indicateurs financiers pluriannuels de référence

Indicateur	2025 réalisé (en M€)	2026 (en M€) prévisionnel	2027 (en M€) prévisionnel	2028 (en M€) prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	18,96	19,20	19,40	19,70
Dépenses réelles de fonctionnement	16,24	16,50	16,70	17,00
Épargne brute	2,72	2,70	2,70	2,70
Remboursement en capital	1,16	1,60	2,00	2,10
Épargne nette	1,56	1,10	0,70	0,60
Encours de dette	8,89	17,29	17,33	16,00
Capacité de désendettement (en année)	3,27	6,40	6,42	5,93

Encours de la dette au 31/12

